

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**DESIFOR QUICK PLUS**

Date de révision: 22.02.2018

Code du produit: 70149\_CLP

Page 1 de 10

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

DESIFOR QUICK PLUS

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Désinfectants  
 Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

**Utilisations déconseillées**

Aucune information disponible.

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Fabricant**

Société:	DR.SCHNELL GmbH & Co. KGaA	
Rue:	Taunusstraße 19	
Lieu:	D-80807 München	
Téléphone:	+49/89/350608-0	Téléfax: +49/89/350608-47
e-mail:	info@dr-schnell.de	
Interlocuteur:	Josef Feuerstein	Téléphone: +49/89/350608-46
e-mail:	sdb@dr-schnell.de	
Internet:	www.dr-schnell.de	
Service responsable:	Labor	

**Fournisseur**

Société:	---
Service responsable:	ORFILA (INRS, France) + 33 1 45 42 59 59 <a href="http://www.centres-antipoison.net">http://www.centres-antipoison.net</a>

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** Emergency CONTACT (24-Hour-Number) international:  
 GBK GmbH +49 (0) 61 32 - 8 44 63

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:  
 Liquide inflammable: Flam. Liq. 3  
 Mentions de danger:  
 Liquide et vapeurs inflammables.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) n° 1272/2008**

<b>Mention</b>	Attention
----------------	-----------

**d'avertissement:****Pictogrammes:****Mentions de danger**

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
------	----------------------------------

**Conseils de prudence**

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**DESIFOR QUICK PLUS**

Date de révision: 22.02.2018

Code du produit: 70149\_CLP

Page 2 de 10

P233	Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans Selon les directives d'utilisation locales/régionales/nationales/internationales.

**2.3. Autres dangers**

les composants de cette préparation ne répondent pas aux critères de classification PBT ou vPvB .  
Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges****Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
64-17-5	alcool éthylique, éthanol			40 - < 45 %
	200-578-6	603-002-00-5		
	Flam. Liq. 2; H225			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

**Information supplémentaire**

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents  
> 30 % Désinfectants

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Après inhalation**

Diriger les personnes concernées hors de la zone de danger. Veiller à un apport d'air frais.  
Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

**Après contact avec la peau**

Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment avec eau. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

**Après contact avec les yeux**

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.  
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.

**Après ingestion**

NE PAS faire vomir.  
Rincer la bouche abondamment à l'eau.  
Appeler immédiatement un médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Le cas échéant les symptômes et effets retardés sont indiqués dans la section 11 ou avec les voies d'administration dans la section 4.1

Les symptômes suivants peuvent se manifester:  
Irritation des muqueuses nasales et pharyngiennes  
Le produit a des effets narcotisants.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**DESIFOR QUICK PLUS**

Date de révision: 22.02.2018

Code du produit: 70149\_CLP

Page 3 de 10

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**Jet d'eau en aspersion. / mousse résistante à l'alcool. / Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). / Poudre d'extinction.**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Produits de combustion dangereux

Oxydes de carbone

Produits de pyrolyse, toxique.

Liquide et vapeurs inflammables. (H226)

Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler en forte concentration au niveau du sol, dans les fosses, les canalisations et les caves.

L'étalement à proximité du sol peut provoquer un rallumage des sources de feu éloignées.

**5.3. Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Refroidir les récipients menacés avec de l'eau.

**Information supplémentaire**

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Assurer une aération suffisante.

Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Le cas échéant Attention au risque de dérapage

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Avertir les autorités compétentes en cas d'infiltration dans l'eau, le sol ou les canalisations.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Voir section 13, ainsi que l'équipement de protection section 8.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Outre les données comprises dans le présent paragraphe, vous trouverez d'autres données pertinentes aux paragraphes 8 et 6.1.

**Information supplémentaire**

Conserver le récipient bien fermé.

Assurer une aération suffisante.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**DESIFOR QUICK PLUS**

Date de révision: 22.02.2018

Code du produit: 70149\_CLP

Page 4 de 10

Éviter tout contact avec les yeux et la peau.  
 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.  
 Ne pas utiliser sur des surfaces chaudes.  
 Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.  
 Observer le mode d'emploi.  
 Respecter le mode d'emploi sur l'étiquette.  
 Appliquer les méthodes de travail conformément au mode d'emploi.  
 Les mesures générales d'hygiène pour la manutention des produits chimiques sont applicables.  
 Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.  
 Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.  
 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.  
 À observer: Décret sur la sécurité du travail (BetrSichV).  
 Ne stocker le produit que dans son emballage d'origine et fermé.  
 Ne pas stocker le produit dans les couloirs ou dans les escaliers.  
 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

**Indications concernant le stockage en commun**

Ne pas stocker ensemble avec: Comburant

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m <sup>3</sup>	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
64-17-5	Alcool éthylique	1000	1900		VME (8 h)	
		5000	9500		VLE (15 min)	

**8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

Assurer une aération suffisante.  
 Pour ce faire, procéder par une aspiration locale ou une extraction générale.  
 En cas de dépassement des valeurs limites d'exposition (VLE):  
 Utiliser une protection respiratoire adéquate  
 N'est valable uniquement lorsqu'une valeur de limite d'exposition est spécifiée.

**Mesures d'hygiène**

Les mesures générales d'hygiène pour la manutention des produits chimiques sont applicables.  
 Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.  
 Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.  
 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

**Protection des yeux/du visage**

Recommandable  
 Lunettes de protection hermétiques. (EN 166)

**Protection des mains**

Recommandation:  
 Gants de protection en nitrile (EN 374)  
 Epaisseur de couche minimale en mm 0,35 / Temps de pénétration (temps de perforation) en minutes >= 240  
 Gants de protection en butyle (EN 374)

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**DESIFOR QUICK PLUS**

Date de révision: 22.02.2018

Code du produit: 70149\_CLP

Page 5 de 10

Epaisseur de couche minimale en mm 0,5 / Temps de pénétration (temps de perforation) en minutes > 480

Gants de protection en caoutchouc fluoré (EN 374)

Epaisseur de couche minimale en mm 0,4 / Temps de pénétration (temps de perforation) en minutes >= 480

Gants de protection en PVC (EN 374)

Epaisseur de couche minimale en mm 0,5 / Temps de pénétration (temps de perforation) en minutes >= 240

Aucun test n'a été réalisé.

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

**Protection de la peau**

Vêtement de protection (p. ex. gants de sécurité EN ISO 20345, vêtement de protection à manches longues)

**Protection respiratoire**

Le port d'un masque respiratoire protecteur n'est pas nécessaire si l'utilisation s'effectue conformément aux règles et dans des conditions normales.

En cas de dépassement des valeurs limites d'exposition (VLE): Filtre A (EN 14387), couleur distinctive marron

Il faut respecter les limitations du temps de port selon la Loi GefStoffV en relation avec les règles pour l'utilisation d'appareils de protection respiratoires.

**Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	liquide
Couleur:	incolore
Odeur:	caractéristique
pH-Valeur:	6-8

**Modification d'état**

Point de fusion:	<-10 °C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	~85 °C
Point d'éclair:	24 °C

**Inflammabilité**

solide:	non déterminé
gaz:	non déterminé

**Dangers d'explosion**

non déterminé

Limite inférieure d'explosivité:	3,4 vol. %
Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé
Température d'inflammation:	>425 °C
Pression de vapeur:	non déterminé
Pression de vapeur:	non déterminé
Densité (à 20 °C):	non déterminé
Densité apparente:	non déterminé
Hydrosolubilité:	facilement soluble.

**Solubilité dans d'autres solvants**

non déterminé

Coefficient de partage:	non déterminé
-------------------------	---------------

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## DESIFOR QUICK PLUS

Date de révision: 22.02.2018

Code du produit: 70149\_CLP

Page 6 de 10

Viscosité dynamique:	non déterminé
Viscosité cinématique:	non déterminé
Densité de vapeur:	non déterminé
Teneur en solvant:	<50 %

**9.2. Autres informations**

Solubilité dans les corps gras (g/l): non déterminé  
 Conductivité: non déterminé  
 Tension de surface: non déterminé

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Cf. également sous-sections 10.4 à 10.6.  
 Le produit n'a pas été testé.

**10.2. Stabilité chimique**

Cf. également sous-sections 10.4 à 10.6.  
 Stable en cas de stockage et de manipulation appropriés.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Cf. également sous-sections 10.4 à 10.6.  
 Décomposition exclue lors d'un usage conforme.

**10.4. Conditions à éviter**

Cf. également section 7.  
 Échauffement, flammes libres, sources d'inflammation

**10.5. Matières incompatibles**

Cf. également section 7.  
 Éviter tout contact avec des oxydants forts.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Cf. également sous-sections 10.4 à 10.6.  
 Cf. également section 6.2.  
 Décomposition exclue lors d'un usage conforme.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Voir éventuellement la section 2.1 pour des informations supplémentaires sur effets sanitaires (classification).

**Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
64-17-5	alcool éthylique, éthanol				
	par voie orale	DL50 mg/kg	6200	Ratte	IUCLID
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50	95,6 mg/l	Ratte	RTECS

**Irritation et corrosivité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## DESIFOR QUICK PLUS

Date de révision: 22.02.2018

Code du produit: 70149\_CLP

Page 7 de 10

**Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
64-17-5	alcool éthylique, éthanol					
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 9268 - 14221 mg/l	48 h	Daphnia magna	IUCLID	

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Aucune donnée disponible

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Aucune donnée disponible

**Coefficient de partage n-octanol/eau**

N° CAS	Substance	Log Pow
64-17-5	alcool éthylique, éthanol	-0,31

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune donnée disponible

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Aucune donnée disponible

**12.6. Autres effets néfastes**

Aucune donnée disponible

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Exemple d'incinérateur adapté.

Par exemple, déposer dans une décharge appropriée.

**Code d'élimination des déchets - Produit**

070601 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques; eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses; déchet dangereux

**L'élimination des emballages contaminés**

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Vider complètement le récipient.

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

Les résidus peuvent représenter un danger d'explosion.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**DESIFOR QUICK PLUS**

Date de révision: 22.02.2018

Code du produit: 70149\_CLP

Page 8 de 10

Produit de nettoyage recommandé : Eau.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID)**

<b><u>14.1. Numéro ONU:</u></b>	UN1987
<b><u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u></b>	ALCOOLS, N.S.A. (alcool éthylique, éthanol)
<b><u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u></b>	3
<b><u>14.4. Groupe d'emballage:</u></b>	III
Étiquettes:	3
Code de classement:	F1
Dispositions spéciales:	274 601
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité dégagee:	E1
Catégorie de transport:	3
N° danger:	30
Code de restriction concernant les tunnels:	D/E

**Transport fluvial (ADN)**

<b><u>14.1. Numéro ONU:</u></b>	UN1987
<b><u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u></b>	ALCOOLS, N.S.A. (alcool éthylique, éthanol)
<b><u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u></b>	3
<b><u>14.4. Groupe d'emballage:</u></b>	III
Étiquettes:	3
Code de classement:	F1
Dispositions spéciales:	274 601
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité dégagee:	E1

**Transport maritime (IMDG)**

<b><u>14.1. Numéro ONU:</u></b>	UN1987
<b><u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u></b>	ALCOHOLS, N.O.S. (ethanol, ethyl alcohol)
<b><u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u></b>	3
<b><u>14.4. Groupe d'emballage:</u></b>	III
Étiquettes:	3
Marine polluant:	No
Dispositions spéciales:	223, 274
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité dégagee:	E1
EmS:	F-E, S-D

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**

<b><u>14.1. Numéro ONU:</u></b>	UN1987
<b><u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u></b>	ALCOHOLS, N.O.S. (ethanol, ethyl alcohol)



**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**DESIFOR QUICK PLUS**

Date de révision: 22.02.2018

Code du produit: 70149\_CLP

Page 9 de 10

<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	3
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	III
Étiquettes:	3
Dispositions spéciales:	A3 A180
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	10 L
Passenger LQ:	Y344
Quantité dégagée:	E1
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	355
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	60 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	366
IATA-Quantité maximale (cargo):	220 L

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Les personnes chargées de la manutention de biens dangereux doivent être informées.  
 Les directives en matière de sécurité doivent être respectées par toutes les personnes participant à la manutention.  
 Il convient de prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter tout dommage.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Le chargement doit se faire comme pour une petite marchandise et non comme pour une marchandise en vrac.  
 Les règlements relatifs aux quantités minimales ne sont pas pris en compte dans ce cas.

**Information supplémentaire**

Référence du risque et codage de l'emballage sur demande.

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

2004/42/CE (COV): 45%

**Information supplémentaire**

Classement et identification voir paragraphe 2.

## Indications diverses

Désignation de chaque principe actif avec indication de sa concentration en unités métriques :

Ethanol: 45 g / 100 g

Utilisation(s) particulière(s): Désinfection

Autorisations: Aucune donnée disponible

Numéro d'immatriculation de l'office fédéral de la sécurité et de la santé au travail (Allemagne) : ): N-22859, N-22860

CHZN1998

## À observer:

Respecter les directives de la médecine de travail/des associations professionnelles

Respecter l'ordonnance sur les produits chimiques.

Respecter l'ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques.

Respecter l'ordonnance sur la protection de l'air.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**DESIFOR QUICK PLUS**

Date de révision: 22.02.2018

Code du produit: 70149\_CLP

Page 10 de 10

**Prescriptions nationales**

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Modifications**

Sections modifiées: 1, 16  
Directives techniques Air (TA Luft) : Kl. III, 3.1.7 < 50 %

**Abréviations et acronymes**

vPvB = very persistent very bioaccumulative  
PBT = persistent bioaccumulative toxic

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H226 Liquide et vapeurs inflammables.

**Information supplémentaire**

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

---

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*